

Grille des tarifs de traitement pour les Transferts Transfrontaliers de Déchets (version 15/04/2019)

I. Tarifs forfaitaires (par tonne)

- ♦ Déchets dangereux = 1250 € HT (1500 TTC)
- ♦ Déchets non dangereux = 100 € HT (120 TTC)

II. Tarifs par code déchet (par tonne)

Code CED	Origine	Dénomination	Coût de traitement en € (HT)
01 03 07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX	Autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères	192 (HT)
01 04 07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX	Déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères	275 (HT)
02 01 04	DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS	Déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages)	166,67 (HT)
03 01 01	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Déchets d'écorce et de liège	83,5 (HT)
03 01 05	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04	83,5 (HT)
03 03 01	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Déchets d'écorce et de bois	83,5 (HT)

03 03 07	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON	Refus séparés mécaniquement provenant du recyclage de déchets de papier et de carton	108,5 (HT)
04 02 99	DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE	Déchets non spécifiés ailleurs	142 (HT)
05 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PÉTROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON	Goudrons acides	1000 (HT)
06 01 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide sulfurique et acide sulfureux	542 (HT)
06 01 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide chlorhydrique	552 (HT)
06 01 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Acide phosphorique et acide phosphoreux	542 (HT)
06 01 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets non spécifiés ailleurs	163,5 (HT)
06 02 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde de calcium	625 (HT)
06 02 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde d'ammonium	625 (HT)
06 02 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium	625 (HT)
06 02 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets non spécifiés ailleurs	142 (HT)
06 03 11*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Sels solides et solutions contenant des cyanures	375 (HT)
06 03 14	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13	375 (HT)
06 03 15*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Oxydes métalliques contenant des métaux lourds	125 (HT)
06 04 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets contenant de l'arsenic	200 (HT)
06 05 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	317 (HT)
06 05 03	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02	317 (HT)
06 07 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore	333,5 (HT)

06 13 02*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02)	333,5 (HT)
06 13 03	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	Noir de carbone	862,5 (HT)
07 01 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	100 (HT)
07 01 07*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	908,5 (HT)
07 01 09*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés	750 (HT)
07 01 10*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés	321 (HT)
07 01 11*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	317 (HT)
07 01 99	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets non spécifiés ailleurs	142 (HT)
07 02 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	100 (HT)
07 02 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	750 (HT)
07 02 08*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	autres résidus de réaction et résidus de distillation	320,85 (HT)
07 02 12	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11	264,2 (HT)
07 02 13	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets plastiques	166,67 (HT)
07 03 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	100 (HT)
07 04 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	100 (HT)
07 04 13*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Déchets solides contenant des substances dangereuses	320,85 (HT)
07 05 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	750 (HT)
07 05 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	100 (HT)
07 05 07*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés	750 (HT)
07 06 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	84 (HT)

07 06 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	750 (HT)
07 07 01*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	100 (HT)
07 07 03*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogènes	750 (HT)
07 07 04*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	100 (HT)
07 07 09*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogènes	750 (HT)
07 07 10*	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés	320,85 (HT)
08 01 11*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	484 (HT)
08 01 12	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	483,5 (HT)
08 01 13*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	484 (HT)
08 01 14	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13	403,5 (HT)
08 01 15*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	484 (HT)

08 01 17*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	484 (HT)
08 01 19*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses	484 (HT)
08 03 12*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets d'encre contenant des substances dangereuses	484 (HT)
08 03 14*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues d'encre contenant des substances dangereuses	484 (HT)
08 03 18	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	483,5 (HT)
08 03 19*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Huiles dispersées	233,5 (HT)
08 04 09*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	484 (HT)
08 04 11*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	484 (HT)

08 04 13*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION	Boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	484 (HT)
09 01 06*	DÉCHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE	Déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques	325 (HT)
10 01 01	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04)	83,5 (HT)
10 01 05	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets solides de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée	108,5 (HT)
10 01 14*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses	108,5 (HT)
10 01 15	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération autres que ceux visés à la rubrique 10 01 14	83,5 (HT)
10 01 17	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16	75 (HT)
10 01 20*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses	166,67 (HT)
10 02 02	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Laitiers non traités	70,85 (HT)
10 02 11*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.	158,5 (HT)
10 02 14	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 13	10 (HT)
10 03 08*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Scories salées de production secondaire	108,5 (HT)

10 03 15*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Ecumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses	109,2 (HT)
10 03 27*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures	208,5 (HT)
10 04 05*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Autres fines et poussières	250 (HT)
10 06 02	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire	208,5 (HT)
10 06 03*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées	250 (HT)
10 09 08	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 07	104,2 (HT)
10 09 09*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	250 (HT)
10 10 09*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses	250 (HT)
10 10 11*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Autres fines contenant des substances dangereuses	150 (HT)
10 11 05	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Fines et poussières	166,67 (HT)
10 11 15*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	200 (HT)
10 11 17*	DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses	166,67 (HT)
11 01 05*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Acides de décapage	542 (HT)
11 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Bases de décapage	625 (HT)

11 01 08*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues de phosphatation	350 (HT)
11 01 09*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses	350 (HT)
11 01 10	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09	94 (HT)
11 02 02*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Boues provenant de l'hydrométallurgie de zinc (y compris jarosite et goethite)	166,67 (HT)
11 05 04*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX	Flux utilisé	237,5 (HT)
12 01 04	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Fines et poussières de métaux non ferreux	166,67 (HT)
12 01 05	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage	166,67 (HT)
12 01 09*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes	317 (HT)
12 01 14*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues d'usinage contenant des substances dangereuses	166,67 (HT)

12 01 15	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14	195 (HT)
12 01 18*	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures	166,67 (HT)
13 01 01*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles hydrauliques contenant des PCB (1)	266,67 (HT)
13 02 04*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles de moteur, de boîtes de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale	308,5 (HT)
13 02 05*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles de moteur, de boîtes de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale	308,5 (HT)
13 02 06*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles de moteur, de boîtes de vitesses et de lubrification synthétiques	308,5 (HT)
13 02 07*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Huiles de moteur, de boîtes de vitesses et de lubrification facilement biodégradables	308,5 (HT)
13 02 08*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	308,5 (HT)
13 04 03*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation	429,2 (HT)
13 05 02*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Boues provenant de séparateurs eau/ hydrocarbures	317 (HT)
13 05 06*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Hydrocarbures provenant de séparateurs eau/ hydrocarbures	429,2 (HT)

13 05 08*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs	317 (HT)
13 08 02*	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05,12 ET 19)	Autres émulsions	317 (HT)
14 06 02*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Autres solvants et mélanges de solvants halogènes	750 (HT)
14 06 03*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Autres solvants et mélanges de solvants	250 (HT)
14 06 04*	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogènes	166,67 (HT)
15 01 01	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en papier/ carton	83,5 (HT)
15 01 02	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en matières plastiques	166,67 (HT)
15 01 03	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages en bois	83,5 (HT)
15 01 10*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	417 (HT)
15 01 11*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides	984 (HT)
15 02 02*	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	417 (HT)
16 01 03	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Pneus hors d'usage	12,5 (HT)

16 01 07*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Filtres à huile	150 (HT)
16 01 12	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11	5(HT)
16 01 14*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Antigels contenant des substances dangereuses	245,85 (HT)
16 01 19	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Matières plastiques	166,67 (HT)
16 02 11*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC	217(HT)
16 02 13*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Equipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	75 PAM / 217 autres (HT)
16 02 15*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut	110 (cartes électroniques) (HT)
16 02 16	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	95 (plastiques frigo) (HT)
16 03 03*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	1475 (HT)
16 03 04	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03	74,15(HT)
16 03 05*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses	484 (HT)
16 05 06*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	2250 (HT)
16 05 09	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06,16 05 07 ou 16 05 08	99,72(HT)
16 06 01*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Accumulateurs au plomb	250 (HT)
16 06 06*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Electrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément	562,5 (HT)
16 07 08*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets contenant des hydrocarbures	317 (HT)

16 07 09*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets contenant d'autres substances dangereuses	84 (HT)
16 08 01*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07)	83,85 (HT)
16 08 02*	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition (3) dangereux	83,5 (HT)
16 10 02	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE	Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01	100 (HT)
17 01 02	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Briques	70,85 (HT)
17 01 06*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	70(HT)
17 02 01	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Bois	83,5 (HT)
17 02 03	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matières plastiques	166,67 (HT)
17 03 01*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges bitumineux contenant du goudron	100 (HT)
17 03 02	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	8,5 (HT)
17 05 03*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	225 (HT)
17 05 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	33,5 (HT)
17 06 01*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	41,67 (HT)
17 06 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	175 (HT)
17 06 05*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Matériaux de construction contenant de l'amiante	41,67 (HT)

17 09 04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	83,5 (HT)
18 01 03*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	241,67 (HT)
18 01 08*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	241,67 (HT)
18 01 09	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08	408,5(HT)
18 01 10*	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)	Déchets d'amalgame dentaire	8000 (HT)
19 01 07*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	déchets solides provenant de l'épuration des fumées	141,67 (HT)
19 01 10*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées	333,5 (HT)
19 01 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Mâchefers contenant des substances dangereuses	108,5 (HT)

19 01 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11	83,5 (HT)
19 01 13*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres volantes contenant des substances dangereuses	141,67 (HT)
19 01 14	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres volantes autres que celles visées à la rubrique 19 01 13	75 (HT)
19 01 15*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Cendres sous chaudière contenant des substances dangereuses	141,67 (HT)
19 01 99	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets non spécifiés ailleurs	95,85 (HT)
19 02 06	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant des traitements physico-chimiques autres que celles visées à la rubrique 19 02 05	158,5 (HT)
19 02 07*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation	429,2 (HT)
19 02 09*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses	180 (HT)

19 02 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets contenant des substances dangereuses	108,5 (HT)
19 07 03	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Lixiviats de décharges autres que ceux visés à la rubrique 19 07 02	100 (HT)
19 08 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11	264,2 (HT)
19 08 13*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles	317 (HT)
19 08 14	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles divisées à la rubrique 19 08 13	264,2 (HT)
19 09 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Charbon actif usé	333,5 (HT)
19 10 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celle visée à la rubrique 19 10 03	166,67 (HT)
19 10 05*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres fractions contenant des substances dangereuses	233,78(HT)

19 10 06	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19 10 05	79,2 (HT)
19 11 03*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets liquides aqueux	317 (HT)
19 12 01	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Papier et carton	83,85 (HT)
19 12 03	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Métaux non ferreux	70,85 (HT)
19 12 04	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Matières plastiques et caoutchouc	166,67 (HT)
19 12 06*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Bois contenant des substances dangereuses	191,67 (HT)
19 12 07	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06	83,5 (HT)
19 12 11*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses	180(HT)

19 12 12	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11	75 (HT)
19 13 01*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	225 (HT)
19 13 02	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01	39,5 (HT)
19 13 03*	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL	Boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses	166,67 (HT)
20 01 01	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Papier et carton	83,5 (HT)
20 01 13*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Solvants	12,5 (HT)
20 01 14*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Acides	708,5 (HT)
20 01 15*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Déchets basiques	708,5 (HT)

20 01 17*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Produits chimiques de la photographie	1066,67 (HT)
20 01 23*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones	500 (HT)
20 01 35*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	75 PAM / 217 autres (HT)
20 01 37*	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Bois contenant des substances dangereuses	191,67 (HT)
20 01 38	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	83,5 (HT)
21 01 39	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Matières plastiques	166,67 (HT)
20 01 99	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Autres fractions non spécifiées ailleurs	135 (HT)
20 03 01	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT	Déchets municipaux en mélange	87,5 (HT)